

## Intervention d'intermittents du spectacle

(juin 2024)

## Si des artistes interviennent... Avez-vous pensé:

A adhérer au GUSO ?	
A remplir et renvoyer au GUSO la déclaration préalable à l'embauche ?	
A remplir et à adresser le formulaire unique du GUSO 15 jours maximum après la fin du contrat de travail ?	
A régler vos cotisations sociales ?	
A contacter votre assureur pour vérifier vos assurances et, éventuellement, en souscrire de spécifiques ?	
A contacter votre mairie pour connaître les mesures de sécurité à respecter ?	
Si vous diffusez de la musique Avez-vous pensé :	
A vous renseigner sur les forfaits à régler à la SACEM ?	
A déclarer votre manifestation à la SACEM ?	
A renvoyer le contrat de représentation à la SACEM ?	
A renvoyer un état des dépenses et recettes et la liste des oeuvres diffusées à la SACEM après la manifestation ?	
Concernant la fiscalité Avez-vous pensé :	
A renvoyer le détail des ventes de billets et le droit de timbre à la recette des impôts du lieu où le spectacle s'est déroulé ?	
A vous renseigner pour savoir si vous êtes assuietti à la TVA ?	П

Juris associations pour le Crédit Mutuel



